

LA MOBILISATION A PAYÉ, ENTRONS MAINTENANT DANS LE VIF DU SUJET !

Grâce à la mobilisation des salarié·e·s dans les entreprises de presse régionale, le SPQR est revenu sur sa décision du 11 décembre 2020 d'arrêter les négociations sur la convention collective nationale de la presse quotidienne et hebdomadaire de la presse en régions (CCNPR) et a finalement accepté de les rouvrir, dès ce mois d'avril.

Le 31 mars s'est donc tenue, en visioconférence, une réunion de travail entre la commission sociale des syndicats patronaux de la branche et la FILPAC CGT, afin de définir la méthodologie à mettre en œuvre au sein de la CPPNI ainsi qu'un calendrier des rencontres bilatérales qui permettront l'avancement des négociations.

Le 24 février dernier, le SPQR avait présenté un avenant de prorogation de l'accord de négociation de la CCNPR pour la reprise des négociations dans le cadre de la CPPNI. Celui-ci, après les amendements de la CGT, permet d'acter la signature de notre convention collective au plus tard le 30 juin 2021, c'est-à-dire avant une éventuelle signature du plan PRIM issu du plan de filière de l'APIG. Cela laisse ainsi le temps aux éditeurs d'explorer avec nous les thèmes de négociations de ce plan dans les délais impartis, s'ils en expriment le souhait.

Si la méthode de travail privilégiant dans un premier temps le fond sur la forme du texte final, ne pose pas véritablement de problème à notre délégation, le calendrier des réunions de travail ne nous semble, en revanche, pas assez fourni. Seulement quatre dates sont proposées par la commission sociale, dont une imposée par la CGT. Pour la quantité de travail restant, nous sommes sceptiques sur la réelle volonté des

éditeurs de signer avant la date limite.

La délégation a tout de même obtenu que des réunions en comité restreint puissent se tenir, si le besoin s'en fait sentir, et que les sujets les « moins bloquants » soient négociés par mails.

Le calendrier des réunions bilatérales fixé par les parties pour les six prochaines semaines est le suivant :

- 13 avril à 17 heures

- 16 avril à 15 h 30

- 7 mai à 10 heures

- 17 mai à 15 h 30

Un constat de discussions sera rédigé paritairément à l'issue de chaque rencontre afin de lister les points d'accord et de désaccord, et de valider ainsi un maximum d'items de cette convention, tout en prenant le temps de discuter plus profondément de nos divergences. Les premiers sujets seront donc définis prochainement par mails. Pour répondre à la demande de la CGT de commencer nos travaux par les points « non bloquants » tels que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les droits des salariés handicapés, la prévention contre le harcèlement sexuel et moral et l'égalité de traitement et la prévention des discriminations, la partie patronale s'est engagée à répondre rapidement à nos propositions.

La convention collective appartient aux salarié·e·s, pas au patronat !

La dernière période a en tout cas démontré l'attachement des salarié·e·s de la branche à leurs statuts futurs et leur engagement face aux différents blocages patronaux. La baisse de leurs conditions sociales ne se négocie pas ! La délégation Filpac, forte de ce soutien inconditionnel de ses mandants, reste déterminée à respecter la mission qui lui a été confiée lors du Filpac Tour, confirmée à chaque assemblée générale de la presse régionale :

Négocier et signer une convention collective de haut niveau pour les salarié·e·s de la presse en régions et n'entrer dans les discussions du plan filière qu'à la condition que celui-ci ne se résume pas à une simple suppression de centaines d'emplois dans les imprimeries, mais qu'il donne plutôt des perspectives pour tous et toutes les salarié·e·s de la filière, quel que soit leur rôle dans la fabrication et la distribution de nos journaux. •

filpac cgt

